



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

Accusé de réception en préfecture  
041-244100806-20150309-  
CONSEIL09031505-DE  
Date de récépissé : 17/03/2015  
Date de réception préfecture : 17/03/2015

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 9 MARS 2015**  
-----

Le neuf mars deux mille quinze, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Etaient présents :**

Nombre de membres  
en exercice : 27

Nombre de membres  
présents : 25

VOTE :

Pour : 24

Abstention :

Contre :

**Adopté à l'unanimité**

**LA FERTE IMBAULT :**

Madame Isabelle GASSELIN et Monsieur Pascal COLART délégués titulaires,  
**MARCILLY-EN-GAULT**

Madame Agnès THIBAUT déléguée titulaire,

**ORÇAY**

Madame Michèle MOREAU déléguée titulaire,

**PIERREFITT-SUR-SAULDRE**

Monsieur Jacques LAURE et Michel CHAUVIN délégués titulaires,

**SALBRIS**

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Marie-Laure CHOLLET, Monsieur Jean-Yves THEMOT, Madame Emmanuelle ROEKENS, Madame Françoise RANCIEN, Monsieur Jean CHICAULT, Madame Marie-Lise CARATY, Monsieur Philippe DEBRE, Madame Christiane LALLOIS, Madame Stéphanie DARDEAU, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI et Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

**SELLES-SAINT-DENIS**

Madame Isabelle MAURE et Monsieur Max BURON délégués titulaires,

**SOUESMES**

Monsieur Jean-Michel DEZELU et Madame Maryse SENE délégués titulaires,

**THEILLAY**

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE et Monsieur Claude LELAIT délégués titulaires

**Absents excusés et Pouvoirs**

Madame Mauricette ROQUE – Pouvoir à Monsieur Claude LELAIT

Monsieur Pierre MAURICE – Sans Pouvoir

Madame Stéphanie DARDEAU arrivée à 18h25 – Sans Pouvoir

Monsieur Philippe DEBRE arrivée à 18h25 – Sans Pouvoir

Monsieur Gérard CHOPIN départ à 18h30 – Pouvoir à Monsieur Olivier PAVY

**Secrétaire de séance :**

Madame Agnès THIBAUT

**OBJET :** -----

**CONVENTION PAÏS**

**PLATEFORME ALTERNATIVE D'INNOVATION EN SANTE**

Monsieur Olivier PAVY, Président de la CCSR, rappelle qu'une convention générale a été signée entre le Conseil Général du Loir-et-Cher et le centre Hospitalier de Blois pour lutter contre la désertification médicale. Cette convention a ensuite été déclinée en conventions particulières pour une meilleure desserte des territoires.

Celle qui concerne la CCSR doit être signée entre le Conseil Général du Loir-et-Cher, le Centre Hospitalier de Blois, la Communauté de Communes Sologne des Etangs, celle de Cœur de Sologne et la nôtre. Elle règle les modalités techniques et financières des trois communautés de Communes au dispositif PAÏS.

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire

## DECIDE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention PAÏS jointe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Le Président de la CCSR à signer cette convention,

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme.

